



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 7 juillet 2015

Nouveaux arrêtés ministériels pour détruire des loups : la coexistence intelligente nécessiterait autre chose que de la démagogie...

Les récents arrêtés ministériels organisant les autorisations de tirs de destruction du loup pour la saison 2015/2016 (Journal Officiel du 2 juillet 2015) confirment malheureusement la mauvaise gestion de ce dossier par les ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture. FNE, Humanité et Biodiversité et la LPO constatent que, au lieu de travailler à l'organisation d'une future coexistence qu'elles appellent de leurs vœux, l'État choisit la fuite en avant par la simple destruction d'un nombre croissant de loups, sans exiger toutes les garanties de déploiement de moyens de protection des troupeaux.

De plus en plus de loups tués...

Le nombre maximal de loups pouvant être tués est fixé à 36 pour cette période, contre 24 la saison précédente (avec une possibilité de 12 loups supplémentaires). Ainsi, alors que le précédent plafond a montré qu'il était suffisant, et que l'on assiste pour la première fois à une légère baisse de leur population - ou au mieux une stagnation vu les incertitudes de calcul - l'État augmente pour la quatrième année consécutive le plafond de prélèvement. Alors que la France est tenue d'assurer sa pérennité sur son

AGISSEZ AVEC NOUS. REJOIGNEZ-NOUS SUR FNE.ASSO.FR



territoire, elle prend le risque de porter atteinte à l'état de conservation favorable d'une espèce protégée au niveau international.

De plus en plus de personnes habilitées à tuer des loups, sans encadrement...

Outre l'assouplissement des conditions de tirs et de leur encadrement, FNE, Humanité et Biodiversité et la LPO regrettent qu'une mesure expérimentale de tirs à l'occasion de chasses ordinaires la saison précédente soit désormais officialisée. Sans bien sûr qu'aucun bilan de cette soit disant expérimentation n'ait eu lieu. « *Pourtant l'État aurait dû changer cette disposition car en 2014, elle a montré ses limites à Canjuers, où un loup a été abattu hors de toute autorisation* » précise Christophe Aube, directeur d'Humanité et Biodiversité.

De plus en plus de territoires de chasse aux loups, y compris dans le cœur des parcs nationaux...

Au fil des années, les associations ont constaté l'élargissement des territoires de destruction. En premier lieu aux alentours immédiats des élevages ayant subi des attaques. Ce qui peut s'entendre. Puis dans les fermes alentours, les vallées périphériques, des départements entiers, de plus en plus de départements... la France ! Le loup pourra même être poursuivi jusque dans les zones cœurs des parcs nationaux. « *Une aberration car ces territoires ont pour vocation première la protection de la nature, explique Jean-David Aube, vice-président de FNE, et y pourchasser le loup, espèce protégée, est contraire à leur objet même.* »

Vers une politique responsable préparant la coexistence

Les associations en appellent à une politique responsable, loin des mesures démagogiques et effets de communication. « *Alors que nous allons fêter les 40 ans de la loi de protection de la nature de 1976, quelle serait la crédibilité d'une loi dite de reconquête de la biodiversité si l'Etat n'est même pas capable en 2016 de permettre la réinstallation naturelle sur son territoire par des espèces protégées comme le loup* » renchérit Allain Bougrain-Dubourg, Président de la LPO.

Dans ce contexte, FNE, Humanité et Biodiversité et la LPO ont décidé de déposer un recours contre ces nouveaux arrêtés devant le Conseil d'État, comme ils l'ont fait en août 2014 pour les précédents arrêtés. La recherche de solutions pérennes pour la coexistence entre les activités humaines et la présence de prédateurs demande du courage politique. Nos associations ne se résignent pas à ce que le gouvernement et des élus de tous bords se défaussent de leurs responsabilités sur un bouc-émissaire.

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3000 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur fne.asso.fr, [Facebook](#) et [Twitter \(@FNEasso\)](#).